



Séance du conseil d'administration du CGDIS du 20 juillet 2023

La séance du conseil d'administration du CGDIS s'est tenue au sein du Centre National d'Incendie et de Secours.

Les **affaires du personnel** ont été évacuées avec notamment, 4 adaptations de postes, 61 engagements, 3 mutations internes, 3 départs, 8 changements de carrière moyennant la carrière ouverte, 4 demandes de changement du temps de travail, 3 réductions de la période d'initiation, 1 attribution de la prime informatique, une demande pour activité accessoire ainsi qu'un détachement de l'armée.

Au cours des années passées, certaines missions du CGDIS ont augmenté en volume, de façon que le conseil d'administration a approuvé une mise à jour de l'**organigramme administratif** portant entre autre sur la création des services suivants :

- pour la DGE : Service relations internationales
Service gestion qualité
- pour la DCO : Service aeronautical rescue sub-center (ARSC)
- pour l'INFS : Service conception et développement didactique
Service gestion des stages
Service pédagogie jeunes pompiers
Service sport et aptitudes physiques
Service formation du public

Le tableau des **emplois managériaux** a été approuvé reprenant les nominations :

CIS	Fonction
Sandweiler	Chef de CIS adjoint

Service	Fonction
Pédagogie jeunes-pompiers	Chef de service
Aeronautical Rescue Sub-Center	Chef de service
Sport et aptitudes physiques	Chef de service
Gestion qualité	Chef de service
Relations internationales	Chef de service

Le **contrat-type pour prestation de services**, à conclure avec des médecins pour les besoins du service santé au travail du pompier, est adapté suite aux discussions menées en plénière du mois de juin et approuvé par le conseil d'administration.

En date du 8 juin 2023, l'administration communale de Saeul a procédé à l'inauguration d'un nouveau CIS Saeul, CIS de catégorie II, et d'un atelier communal. Suite à la mise en service du CIS situé à Schwebach, un nouveau **contrat de louage pour biens immeubles**, à conclure entre l'administration communale et le CGDIS, a été élaboré et approuvé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration approuve un **transfert budgétaire** de frais courants vers un article d'investissement au sein de l'INFS aux fins de réalisation d'ateliers d'entraînement réalistes pour les besoins du domaine SAP, un besoin identifié lors des réfections menées dans le cadre du PNOS.

Suite au compromis de vente signé avec l'administration communale de Mersch en mai 2022, le conseil d'administration a approuvé l'acte notarié portant sur l'**acquisition d'un terrain** de 80 ares situé sur le territoire de la commune de Mersch en vue de la construction d'un nouveau Centre de Soutien Logistique (CSL).

Par la suite, un **contrat de bail pour de nouveaux bureaux pour la zone de secours sud**, situés au Belval, a été discuté. En effet, les maisons dans lesquelles se trouvent l'heure actuelle les services zonaux sud sont nécessités pour l'extension du CIS Esch-sur-Alzette.

Le conseil d'administration approuve la signature d'un **contrat de prestation de service** avec un médecin assurant la garde de directeur des secours médicaux.

Une année après la validation des axes stratégiques du **Plan National d'Organisation des Secours** par le conseil d'administration, un point sur l'état d'avancement a été fait. Pour les 5 axes stratégiques, les constats relevés à ce jour ainsi que les problèmes auxquels les différents groupes de travail se heurtent ont été exposés. Il a ainsi été relevé qu'un nombre très restreint de volontaires postule pour la carrière du pompier professionnel, un phénomène qui mènera à des analyses supplémentaires, de même le fait que le pourcentage de jeunes pompiers changeant vers le statut de pompier opérationnel est, en réalité, inférieur au nombre de changements possibles. D'autre part, on peut relever que le temps d'intervention a diminué depuis la création du CGDIS, bien que le nombre d'interventions est en augmentation constante.

Le Ministère de l'Intérieur a procédé à un toilettage du texte de la **loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile et création d'un Corps grand-ducal d'incendie et de secours** et a exposé les changements relatifs au conseil d'administration. Ainsi p.ex les séances à huis clos ont été définies et la possibilité que les administrateurs donnent une

procuration en cas d'absence est introduite. Madame la Ministre de l'Intérieur procédera au dépôt du texte lors de la rentrée parlementaire.

Monsieur Möller demande pour quand la promulgation du nouveau texte sur les examens de promotion des pompiers professionnels, prévoyant l'abolition de l'épreuve sportive, serait envisageable. A l'heure actuelle, le Ministère de l'Intérieur est toujours en attente de l'avis du Conseil d'Etat.